



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL NO. / N° D'APPROBATION

S.WA-3216

DEC 20 1984

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir sta-
tutaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

Toledo Scale, Division of
Reliance Electric Limited
5220 Creekbank Road
Mississauga, Ontario (L4W 1X1)

for the following device type(s):

pour les types d'appareils suivants:

TYPE OF DEVICE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Computing Scale / Balance
calculatrice électronique.

Toledo Scale, Division of
Reliance Electric Limited

MODEL DESIGNATION(S) /
DESIGNATION(S) DES MODELES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

8421

30 x .01 lb or/ou
15 kg x .005 kg
30 kg x .005 kg

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition, con-
struction and performance of which are,
in every material respect, identical to
that described in the information
submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représen-
tatifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic computing scale that has in addition to a price computing capability a split pricing feature eg. 7kg for \$1.00 as a unit price. Although not identified as such, the zero indication is by means of a lighted triangle located immediately below the left hand zero on the weight display.

This scale incorporates a variety of programs some of which are not approved for use. The enabling/disabling of these programs as well as the weight calibration are carried out using a switch accessible through a sealable opening on top of the case and the operators keyboard.

There are several optional accessories available for this scale eg. a variety of platter styles, a computer interface board for providing communication to auxilliary equipment and a customer display which is mounted on a tower that can be installed remotely from, or attached to the scale.

Weight is sensed on a 30 kg digital moment insensitive load cell. Sealing is to be by a wire and lead seal on the top cover to the base and with a tamper proof paper seal over the calibration access hole on the top RH side of the cover.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil est une balance calculatrice électronique incorporant, en sus d'une fonction de calcul du prix, une fonction de prix composites, par exemple 7 kg pour 1.00\$ comme prix unitaire. Quoique le dispositif d'indication du zéro ne soit pas identifié comme tel, l'indication du zéro de la balance est assurée par une lampe-témoin triangulaire située directement sous le zéro de gauche de l'afficheur de poids.

La balance comprend toute une gamme de programmes dont quelques-uns ne sont pas approuvés. La validation et l'invalidation de ces programmes ainsi que l'étalonnage de la balance se font par un commutateur situé sous le couvercle scellable, au-dessus du boîtier et du clavier de commande.

Plusieurs accessoires sont offerts en option comme un éventail de modèles de plateaux, une interface de communication permettant de relier l'ordinateur à des périphériques ainsi qu'un dispositif d'affichage pour le client, monté sur colonne et qui peut être relié directement à la balance ou être installé à distance.

Le poids est capté par une cellule de pesage numérique de 30 kg, insensible aux moments. L'appareil doit être scellé au moyen d'une pastille de plomb et d'un fil métallique rattachant le couvercle au socle et d'un scellé inviolable en papier posé sur l'ouverture d'accès à l'étalonnage qui se trouve dans le haut de couvercle, à droite.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief, Legal Metrology Laboratories

Chef, Laboratoires de la Métrologie légale

DEC 20 1984

